Département **PYRENEES ORIENTALES** Canton **COTE SABLEUSE** Commune

SAINT NAZAIRE

Accusé de réception en préfecture
République Français 66-216601864-20250919-2024-01-12-bb-CC
LIBERTE - EGALITE - FRATERN Date de réception préfecture : 22/09/2025

DECISION DU MAIRE N° 33-2025

OBJET: marché de démolition, reconstruction et réhabilitation d'une partie de l'école élémentaire et de locaux du centre de loisirs-2024-01 - avenant lot n° 12

Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération exécutoire n°20-2020 du 25 mai 2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment l'article L 2123-1,

VU la décision n° 35-2024 du 24 juin 2024 attribuant le lot 12 du marché de « marché de démolition, reconstruction et réhabilitation d'une partie de l'école élémentaire et de locaux du centre de loisirs » à la société SNE,

CONSIDERANT la nécessité en cours de chantier de procéder à des travaux non prévus initialement mais rendus nécessaires,

DECIDE

De conclure un avenant n° 1 au lot 12 – Electricité - au marché pour la démolition, reconstruction et réhabilitation d'une partie de l'école élémentaire et de locaux du centre de loisirs attribué à la SAS SOCIETE NOUVELLE D'ELECTRICITE, sise 13 rue parmentier, 66350 TOULOUGES.

Le montant de l'avenant est de 2 134,32 € HT soit une augmentation de 4,91 % du montant initial du

Le montant du marché est ainsi porté à 45 623,06 € HT soit 54 747,67 € TTC.

Les autres clauses et conditions sont précisées dans le marché.

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune et Monsieur Le Trésorier Principal Municipal de Saint Estève, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 19 septembre 2025

Le Maire,

JEAN-CLAUDE TORRENS ID Date: 2025.09.22

Signature numérique de JEAN-CLAUDE TORRENS ID 16:04:26 +02'00' Jean-Claude TORRENS